

Rapport annuel

2020-21



**Une année pas
comme les autres**

Table des matières

Message de la présidente

03

Message de la registrareure et chef de la direction

04

Message du ministre

05

À propos de l'Ordre

06

Équipe de direction et membres du conseil de l'Ordre

07

Comités du conseil

09

Priorités stratégiques et réalisations

11

Protéger le public, renforcer la profession

16

Déclaration d'engagement envers l'antiracisme

17

Protection du public

18

Aperçu de l'adhésion

21

Un grand merci aux EPEI

23

Annexe – États financiers vérifiés

26

Message de la présidente

L'exercice 2020-2021 a commencé comme aucun autre : à l'été 2020, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) retournaient au travail malgré un confinement provincial, car les personnes travaillant dans les services de garde d'enfants et d'autres services étaient déclarées essentielles. L'Ordre a appuyé cette transition en élaborant *Qualifiés, compétents et prêts*, une série de ressources de soutien pour les membres. Ces ressources comprenaient une séance de questions-réponses avec notre membre du conseil Lindsey Dann EPEI, une entrevue vidéo avec la D^{re} Jean Clinton, pédopsychiatre et défenseure des enfants, ainsi que des conseils sur la gestion de l'anxiété donnés par deux professionnels de la santé mentale. De nombreux sujets ont ainsi été abordés, tous destinés aux EPEI, qui étaient confrontés à beaucoup d'incertitude au début de la pandémie.

Tout au long de l'année, l'Ordre a rempli son mandat de protection de l'intérêt public en soutenant le travail inestimable des EPEI. L'Ordre a notamment partagé des informations et des ressources tout en communiquant avec le gouvernement pour lui faire part de certaines questions et préoccupations, comme l'importance d'un accès rapide à la vaccination pour les EPEI.

Tout le monde à l'Ordre, y compris mes collègues du conseil, a su s'adapter à l'évolution de la situation et a dû poursuivre un bon nombre des initiatives de notre plan stratégique. L'une d'entre elles était l'examen de la structure de gouvernance de l'Ordre. Après un examen minutieux des recommandations reçues, nous y avons apporté un certain nombre de changements, en simplifiant notamment la structure des comités et en mettant à jour la terminologie.

Cette année, l'Ordre a publié sa *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme*, s'engageant ainsi publiquement à intégrer la lutte contre le racisme dans tout ce qu'il fait. Nous avons également publié la *Ligne directrice de pratique sur la diversité et la culture*, qui fournit aux EPEI des conseils pour co-créeer des milieux inclusifs et adaptés à la culture.

J'aimerais à présent prendre un moment pour féliciter la présidente du conseil de l'année dernière, Stacey Lepine EPEI. En 2020-2021, Stacey remplissait la deuxième et dernière année de son mandat au conseil. Nous sommes incroyablement reconnaissants du leadership dont elle a fait preuve en ces temps difficiles et lui souhaitons bonne chance dans ses futurs projets.



Kristine Parsons EPEI

« Tout au long de l'année, l'Ordre a rempli son mandat de protection de l'intérêt public en soutenant le travail inestimable des EPEI. »

Il va sans dire que cette année n'a pas été comme les autres. Avec le recul, je suis fière de la façon dont nous avons continué à collaborer dans ce monde virtuel. Malgré les nombreuses difficultés posées par la pandémie de COVID-19, le conseil a maintenu son engagement à se réunir régulièrement de manière virtuelle pour poursuivre son travail et les initiatives relevant de nos priorités stratégiques.

Message de la registrateure et chef de la direction

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale de l'accès à des services d'apprentissage et de garde de haute qualité pour les familles ontariennes. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, qui étaient en première ligne, ont su adapter leurs approches pratiques et trouver des moyens créatifs et innovants pour soutenir les enfants et en prendre soin tout en assurant leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Durant cette période difficile, les membres ont su exercer un leadership essentiel à nos communautés d'apprentissage.

L'Ordre a également dû s'adapter, et je suis fière de dire que le dévouement de notre conseil et du personnel de l'Ordre nous a permis de nous montrer à la hauteur. Dès le début de la pandémie, l'Ordre a décidé de prolonger d'une année ce qui était à l'origine un plan stratégique de trois ans, ce qui nous a permis, en 2020-2021, de consacrer une attention et des ressources supplémentaires aux questions les plus critiques et opportunes. Parmi les activités dont je suis la plus fière cette année, citons la création de ressources pour soutenir les membres pendant l'une des périodes les plus difficiles de notre époque, ainsi que l'élaboration de notre *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme*.

Nous avons poursuivi les initiatives lancées au début de la pandémie pour soutenir les EPEI, en permettant notamment aux membres confrontés à des difficultés financières de différer le paiement de leur cotisation annuelle. Tous les EPEI se sont également vu offrir

la possibilité de reporter leur obligation de conformité aux exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour leur permettre de se concentrer sur d'autres choses importantes, comme l'adaptation à de nouvelles pratiques, leur santé mentale et physique et le bien-être de leurs proches. De toute évidence, cette période a été très propice à l'apprentissage et à la croissance professionnelle.

Au cours de cette troisième année de notre plan stratégique, nous avons également continué de progresser en vue d'atteindre nos objectifs initiaux. Nous avons simplifié la structure de gouvernance de l'Ordre selon les recommandations formulées dans le cadre de notre examen de la gouvernance; nous avons continué à trouver des moyens d'accélérer le traitement des plaintes; et nous avons recueilli des commentaires sur le *Code de déontologie et normes d'exercice* et les ressources sur l'exercice professionnel.

Nous avons également utilisé la pandémie comme catalyseur pour simplifier les processus – par exemple, en acceptant de recevoir les relevés de notes des demandeurs d'inscription par voie électronique plutôt que sur papier. En outre, nous avons régulièrement communiqué avec le gouvernement sur les difficultés et les défis auxquels le secteur était confronté, ainsi que sur les mesures d'amélioration continue de notre capacité à protéger l'intérêt public. La pandémie a posé de nombreux défis, tant pour les activités de l'Ordre et du conseil que pour la profession, mais elle a aussi été synonyme



Beth Deazeley, LL.B

« La pandémie a posé de nombreux défis, mais elle nous a également incités à repenser notre façon de travailler, de communiquer et de collaborer. »

d'opportunités. Elle nous a incités à repenser notre façon de travailler, de communiquer et de collaborer avec les autres pour protéger l'intérêt public.

Comme vous le lirez dans ce rapport, nous avons accompli beaucoup de choses en cette période unique. Je suis reconnaissante de la résilience, de la capacité d'adaptation et du dévouement du conseil et du personnel de l'Ordre. Je suis également très impressionnée par le professionnalisme, la compassion et le leadership des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits de l'Ontario qui, tout au long de l'année, se sont adaptés à l'évolution de la pandémie et ont continué à créer des milieux favorables, accueillants et inclusifs pour les enfants de la province.

Message du ministre

Au nom du premier ministre Doug Ford, du gouvernement de l'Ontario et du ministère de l'Éducation, je tiens à remercier sincèrement l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pour son soutien exceptionnel à la profession qu'il réglemente. Forts de son appui, les éducatrices et éducateurs qui travaillent dans le domaine de la garde d'enfants peuvent continuer de prendre soin des enfants et de leur donner des bases solides pour leur réussite future.

Chaque jour, plus de 58 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) s'acquittent de leurs fonctions importantes en fournissant des services de garde d'enfants et des programmes pour la petite enfance stables et de grande qualité aux familles des quatre coins de l'Ontario et, ce faisant, contribuent activement à améliorer la vie des parents qui travaillent et de leurs enfants. Pour cela, notre gouvernement salue les efforts des EPEI de l'Ontario et les appuie sans réserve.

La pandémie de COVID-19 a été éprouvante pour toute la population ontarienne, et 2021 a été sans conteste une année pas comme les autres. Or, je suis fier de constater que le personnel des services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance a su relever les défis avec bienveillance, compassion et professionnalisme. Les EPEI

et les travailleuses et travailleurs de la petite enfance font partie des nombreux héros de l'ombre. Ils ont joué un rôle essentiel en fournissant des services de garde d'urgence aux autres travailleuses et travailleurs de première ligne et en contribuant au passage au virtuel pour continuer d'offrir les programmes des centres pour l'enfant et la famille ON y va aux familles de l'Ontario. Il n'y a pas de responsabilité plus importante que celle de s'occuper des membres les plus vulnérables de la société.

Alors que le gouvernement de l'Ontario poursuit ses efforts en vue de proposer aux parents des services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables, je souhaite réaffirmer avec ferveur notre engagement envers la continuité à long terme du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants de l'Ontario.

Je tiens à remercier et à saluer tous les EPEI de la province. Merci pour le dévouement dont vous faites preuve et pour les efforts extraordinaires que vous avez déployés en cette période difficile de l'histoire de notre province. Grâce à vous, les enfants reçoivent des services de qualité et les parents réintègrent le marché du travail, contribuant ainsi à la relance économique de l'Ontario. Je suis convaincu qu'en travaillant ensemble, notre gouvernement et l'Ordre



**L'honorable Stephen Lecce,
ministre de l'Éducation**

« Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) s'acquittent de leurs fonctions importantes en fournissant des services de garde d'enfants et des programmes pour la petite enfance stables et de grande qualité aux familles des quatre coins de l'Ontario. »

des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance continueront de renforcer le système de la petite enfance et de la garde d'enfants pour que puissent en bénéficier les parents, les EPEI et, bien sûr, les êtres qui nous sont les plus précieux : nos enfants.

À propos de l'Ordre

Notre mandat

L'Ordre, qui compte plus de 58 800 membres inscrits, réglemente et régit la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.

Mission

Servir et protéger l'intérêt du public en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Vision

Un leadership en éducation de la petite enfance qui repose sur des professionnels fiables et responsables.

Code et normes

Le **Code de déontologie et normes d'exercice** (Code et normes) de l'Ordre définit les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences professionnelles applicables à toutes les éducatrices et à tous éducateurs de la petite enfance, peu importe le poste qu'ils occupent ou le milieu dans lequel ils exercent.

Le code, les normes et les règlements connexes constituent le fondement sur lequel les EPEI sont tenus responsables dans l'exercice de leur profession et envers le public.



Équipe de direction et membres du conseil de l'Ordre

Équipe de la haute direction



Beth Deazeley, LL.B – Registrature et chef de la direction

« L'année 2020-2021 n'a ressemblé à aucune autre, tant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur elle a été considérable. Malgré les défis auxquels nous avons été confrontés, nos réalisations sont le résultat de la capacité du conseil et du personnel de l'Ordre à s'adapter et à changer, tout en restant résilient en dépit de la crise en cours. »



Cynthia Abel EPEI – Registrature adjointe et directrice de l'Inscription

« Je suis incroyablement fière de la façon dont mon équipe a su continuer à améliorer les processus selon ce modèle opérationnel à distance. En plus de notre charge de travail habituelle, nous avons entrepris des recherches indispensables pour mieux comprendre les effets de la pandémie sur les étudiants en EPE. Ces recherches seront utiles à l'ensemble de l'Ordre pour orienter ses futurs ressources et processus visant à soutenir nos futurs membres qui ont été touchés par la pandémie. »



Kimbalin Kelly – Directrice générale des opérations

« J'ai rejoint l'Ordre début 2021 et je suis très impressionnée par la capacité de l'équipe à s'améliorer et à s'adapter sans relâche pour appuyer les opérations de l'Ordre à tous les niveaux. L'une de nos réalisations les plus remarquables a été de travailler à l'échelle de l'Ordre pour élaborer la série *Qualifiés, compétents et prêts* afin de soutenir les membres dans leur retour au travail sur place. »

Équipe de la haute direction suite



Pauline Walters – Directrice, Réglementation professionnelle

« Nous sommes restés déterminés à protéger les familles et les enfants tout au long de la pandémie. Grâce à ce dévouement et à cet engagement, mon équipe a fait des progrès incroyables pour assurer l'efficacité des processus, ce qui a permis de traiter et de clore plus de dossiers que jamais auparavant. »



Melanie Dixon EPEI – Directrice, Exercice professionnel

« Je suis heureuse de pouvoir dire que mon équipe a su continuer à offrir à la profession des ressources très utiles, comme notre ligne directrice visant à aider les EPEI à établir des relations et à communiquer au-delà des différences pour co-créeer des milieux d'apprentissage inclusifs. Nous avons également réalisé notre première campagne de vérification de la conformité à l'apprentissage professionnel continu, et ainsi pu fournir une rétroaction aux membres concernés pour les aider dans leurs futurs efforts d'apprentissage. »

Conseil de l'Ordre 2020-2021

Présidente

Stacey Lepine EPEI

Vice-présidente

Julie Cyr EPEI

Membres élus – EPEI

Kim Cole
Lindsey Dann
Tricia Doyle
Yalin Gorica (Déc. 2020 – Juin 2021)
Gillian Jackson
Paul Jackson
Cyndy Jefferson (Juin – Déc. 2020)

Karen Kennedy
CeCil Kim
Kristine Parsons
Teresa Sulowski
Laura Urso
Kim White

Membres nommés

Gary Bates
Gen Breton
Mary Broga
Pamela Carkner
Adesua Ezeokafor
Cindy Harrison
Shernett Martin
Ulana Pahuta
Ann Robichaud-Gagné
Barney Savage

Comités du conseil

Comité exécutif – Supervise la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gouvernance de l'Ordre. Il est responsable du rendement du conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Objectif clé : Surveiller les réalisations découlant du plan stratégique, assurer le fonctionnement efficace du conseil et encourager la participation des membres à la gouvernance.

Comité des élections – Supervise les élections des membres du conseil. Détermine les procédures électorales, examine les mises en candidature, détermine l'éligibilité des candidats et s'assure que les élections de l'Ordre sont justes et transparentes.

Objectif clé : Surveiller la tenue d'élections annuelles dans les circonscriptions respectives (en alternance).

Comité des finances et de la vérification – Aide le conseil à assumer son rôle de surveillance de la situation financière de l'Ordre, de ses pratiques, contrôles et rapports financiers ainsi que de sa gestion des risques financiers.

Objectif clé : Veiller à l'intégrité des rapports financiers et à la viabilité des activités de l'Ordre.

Comité des normes d'exercice – Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en lien avec le Code et normes et le programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Supervise l'élaboration des ressources destinées aux membres.

Objectif clé : Élaborer les ressources relatives au Code et normes, superviser le programme d'APC et approfondir les concepts de leadership et de professionnalisme.

Comité des inscriptions – Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en ce qui a trait aux exigences d'inscription, à l'évaluation des compétences et à l'approbation des programmes d'études.

Objectif clé : Élaborer des options stratégiques en matière de modernisation de la structure d'adhésion et de normes d'inscription pour tenir compte des changements sectoriels.



Comités du conseil

Comité des plaintes – Examine les plaintes liées à la conduite ou aux agissements de membres de l'Ordre et détermine les mesures à prendre, y compris le renvoi possible de l'affaire au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Objectif clé : Prendre des décisions relativement aux plaintes et aux rapports obligatoires de l'employeur.

Comité d'aptitude professionnelle – Tient des audiences concernant les allégations d'incapacité qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes et selon lesquelles un membre pourrait ne pas être en mesure d'exercer sa profession en raison d'une maladie physique ou mentale.

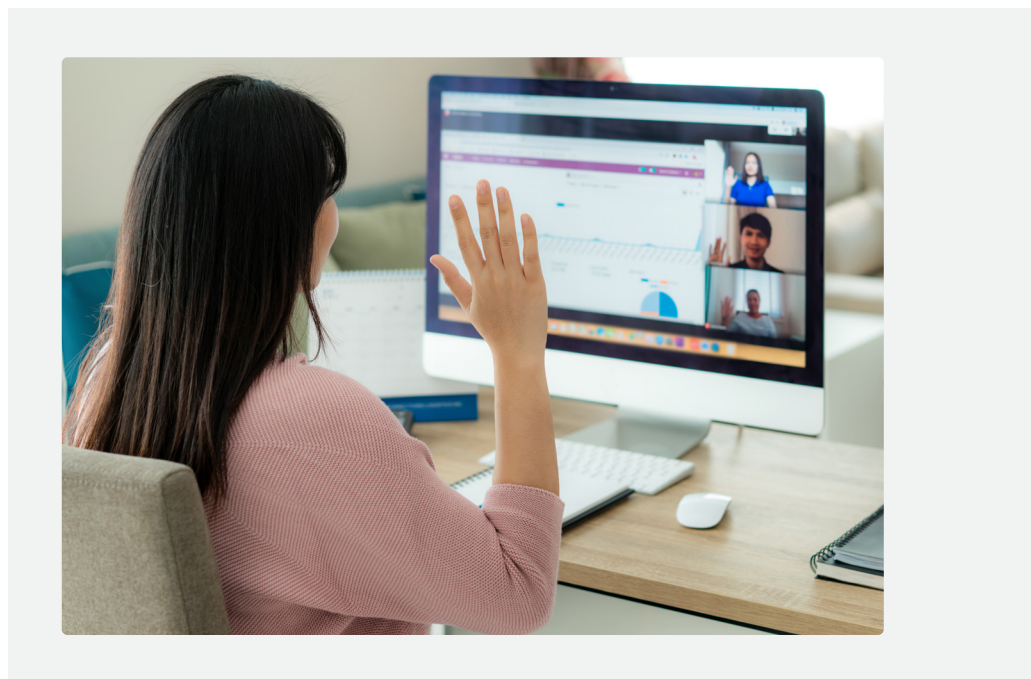
Objectif clé : Prendre des décisions qui protègent l'intérêt public tout en respectant la vie privée des membres et en favorisant un retour à l'exercice en toute sécurité.

Comité de discipline – Tient des audiences concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part de membres de l'Ordre qui lui ont été renvoyées par le comité des plaintes.

Objectif clé : Adopter des procédures et prendre des décisions disciplinaires équitables, opportunes et transparentes.

Comité de financement de la thérapie et des consultations – Supervise l'administration du programme de financement de la thérapie et des consultations visant à soutenir les enfants à la suite d'allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel par des membres de la profession.

Objectif clé : Maintenir un programme centré sur l'enfant et la famille afin de répondre aux besoins uniques des enfants.



Priorités stratégiques et réalisations

Entrée en exercice

Efficacité des processus

Capacité/préparation à entrer en exercice

Structure d'adhésion

- **Transmission de documents justificatifs au format électronique**

Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent désormais télécharger les relevés de notes sur une plateforme sécurisée de partage de documents en ligne. Cela a permis de réduire notre dépendance à l'égard des relevés de notes au format papier tout en augmentant l'efficacité et la sécurité du processus.

- **Collecte d'informations relatives à l'incidence de la pandémie sur les stages des programmes d'études postsecondaires en EPE**

Les résultats de ce sondage approfondi permettront d'orienter les communications, les ressources et les mesures de soutien destinées aux futurs diplômés qui n'ont pas été en mesure de remplir toutes les exigences de leur stage en raison de la pandémie de COVID-19.

- **Approbation des révisions à la Politique d'approbation des programmes d'études**

Le conseil a approuvé des révisions visant à renforcer la politique définissant le cadre utilisé par l'Ordre pour évaluer les programmes d'études postsecondaires afin de déterminer s'ils satisfont à l'exigence d'inscription en matière d'études et de formation.

- **Partage de données auprès des parties prenantes clés sur la main-d'œuvre des services de garde d'enfants agréés**

Les données ont permis de fournir aux parties prenantes des précisions utiles sur la formation et l'emploi des EPEI travaillant dans les services de garde agréés.

- **Approbation de l'Énoncé de politique sur les stages**

Le conseil a approuvé l'énoncé de politique comme recommandé par le comité d'inscription. L'énoncé de politique souligne l'importance des stages pour se préparer à exercer de façon sécuritaire, compétente et professionnelle.

- **Poursuite des discussions sur la mise à jour de la structure d'adhésion et des exigences d'inscription**

Le comité d'inscription a continué de recenser les éléments permettant de moderniser la structure d'adhésion et les exigences d'inscription de l'Ordre afin de mieux refléter les besoins du secteur.

Amélioration continue des compétences

Élaboration de ressources

- **Consultations sur les ressources relatives à l'exercice professionnel**

Nous avons recueilli l'avis des membres et d'autres parties prenantes clés sur le Code de déontologie et normes d'exercice et d'autres ressources. Ces perspectives nous permettront d'améliorer les futures ressources et lignes directrices sur l'exercice professionnel destinées aux EPEI.

- **Approbation de quatre nouvelles ressources pour les EPEI**

Le conseil a approuvé deux lignes directrices de pratique et deux notes de pratique. Les lignes directrices permettront aux membres d'en apprendre davantage sur la communication et la collaboration et sur le développement de l'enfant. La première note de pratique fournira des conseils pour surmonter les croyances et les préjugés, tandis que l'autre viendra compléter la ligne directrice sur le développement de l'enfant.

- **Obtention d'une rétroaction sur le processus du portfolio d'apprentissage professionnel continu (APC)**

Les membres ayant terminé leur premier cycle complet d'APC ont été invités à donner leur avis sur ses composantes. Nous avons également recueilli des données sur la non-conformité dans le cadre de ce premier cycle du portfolio d'APC. Ces éléments permettront d'améliorer nos processus et d'actualiser notre approche en matière de communication, de sensibilisation et de ressources.

Conformité à l'APC

- **Publication de la Ligne directrice de pratique sur la diversité et la culture**

Cette ressource a pour but d'aider les EPEI à réfléchir à leurs propres croyances et préjugés et à co-créeer des milieux d'apprentissage inclusifs et adaptés à la culture.

- **Réalisation d'un premier audit des portfolios d'APC, suivi de la fourniture d'une rétroaction aux membres**

Alors que cette initiative avait été lancée en mars 2020, elle a été temporairement reportée en raison de la pandémie. En janvier 2021, les portfolios de membres sélectionnés au hasard qui avaient terminé leur premier cycle d'APC de deux ans ont été vérifiés. Parmi eux, 95 % ont reçu une confirmation de conformité ainsi qu'une rétroaction visant à les soutenir dans leurs futurs cycles d'apprentissage professionnel.

- **Maintien de l'option de report de conformité aux exigences d'APC en raison de la COVID-19**

En avril 2020, les membres se sont vus offerts une option de report unique des exigences d'APC en raison de la pandémie, et 40 % d'entre eux ont choisi de différer leur obligation au cours du dernier exercice. L'option de report a été prolongée d'août 2021 à mars 2022.

Leadership et professionnalisme

Opérations et communications et relations avec les parties prenantes

Infrastructure des IT

Viabilité financière

Participation accrue des membres

- **Poursuite du travail sur les TI en vue d'améliorer la fonctionnalité de *Mon Ordre, mon compte***

Nous avons continué à travailler à l'amélioration de l'expérience utilisateur des membres dans leur compte en ligne. Une fois ces améliorations apportées, ces derniers trouveront plus facilement et plus rapidement l'étape à laquelle ils en sont dans leur APC et pourront consulter leurs déclarations antérieures.

- **Tenue de la première assemblée annuelle des membres entièrement virtuelle**

Même si la participation virtuelle a toujours été proposée, la douzième assemblée annuelle s'est tenue entièrement en ligne en janvier 2020. Elle comprenait d'intéressantes présentations de la part de certains membres de notre conseil sur les activités de l'année précédente.

- **Élaboration de la série Qualifiés, compétents et prêts**

Nous avons élaboré la série *Qualifiés, compétents et prêts* pour soutenir nos membres dans leur retour au travail sur place. La série comprenait une variété de ressources, y compris une entrevue vidéo de la Dre Jean Clinton, pédopsychiatre de renom, qui est rapidement devenue l'une des ressources les plus populaires que nous ayons produites.

- **Élaboration et respect d'un budget prudent**

Alors que la pandémie se poursuivait, notre budget 2020-2021 a été élaboré selon un modèle très prudent. Nous avons intentionnellement réduit et reporté les dépenses liées aux projets pour nous assurer de respecter nos principales obligations envers le public et nos membres.

- **Introduction d'un espace dédié à la diversité, l'équité et l'inclusion sur le blogue L'Ordre et vous**

Cette série a été introduite en mars 2021 pour permettre aux EPEI de contribuer à la conversation sur la diversité, l'équité et l'inclusion en partageant leurs expériences, leurs perspectives et leurs réflexions.

- **Communication régulière avec le gouvernement sur les questions liées à la pandémie**

Nous avons soumis six lettres publiques au gouvernement et avons communiqué régulièrement sur les questions touchant la profession. Nous lui avons notamment fait part de nos préoccupations, demandé des conseils pour le secteur au début de la pandémie et plaidé en faveur d'un accès rapide au vaccin pour les EPEI.

Réglementation professionnelle

Efficacité des processus

- **Amélioration permanente des processus**

Tout au long de l'exercice, nous avons continué d'améliorer l'efficacité des processus, ce qui nous a permis de clôturer 35 % de dossiers de plus que l'an dernier.

Structure d'adhésion

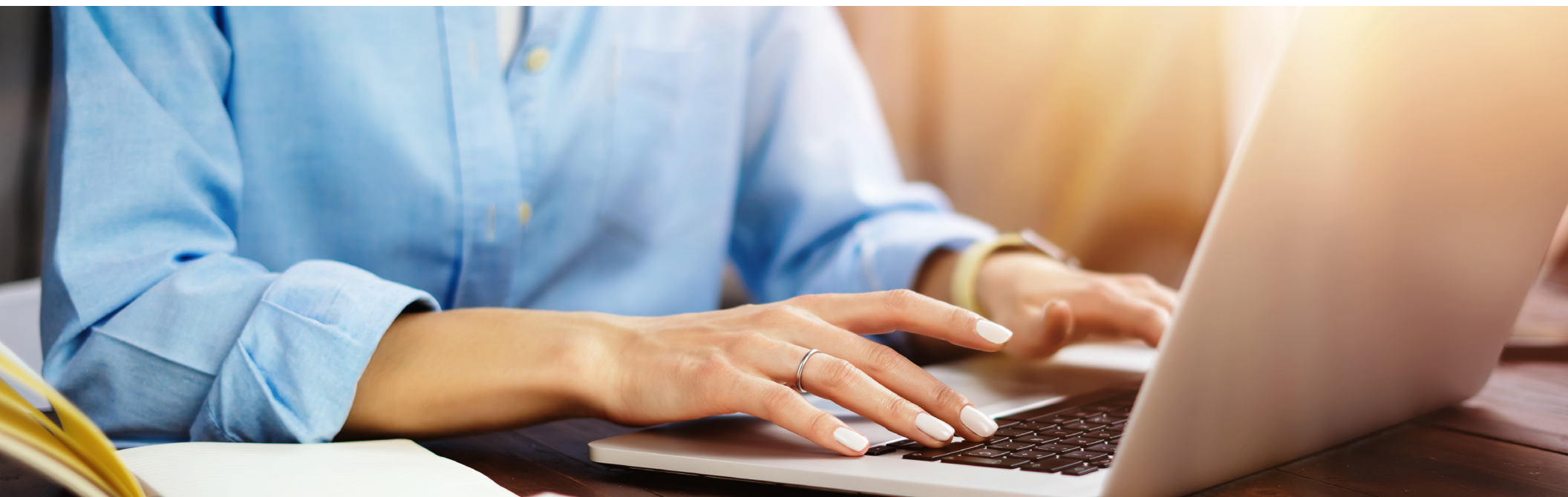
- **Opérationnalisation de la capacité à ordonner des évaluations**

Dans les cas portés devant le comité d'aptitude professionnelle, nous pouvons maintenant obtenir l'avis d'un expert médical, ce qui permet d'assurer la protection du public et de favoriser le retour à l'exercice des membres en toute sécurité.

Réglementation professionnelle

- **Réduction du temps de traitement moyen des audiences disciplinaires**

En simplifiant nos processus, nous avons gagné en efficacité et avons pu résoudre 60 % des affaires en moins de six mois à partir de la date de renvoi.



Gouvernance

Amélioration de la production de rapports et de la communication

Optimisation de la structure et des pratiques de gouvernance

- **Adaptation à la gouvernance en mode virtuel**

En raison de la pandémie, le conseil et les comités ont effectué une année complète de réunions et d'activités de gouvernance à distance. Bien que les réunions se soient déroulées en ligne, nous avons veillé à maintenir la transparence en publiant les enregistrements et les procès-verbaux des réunions du conseil en ligne.



- **Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance**

Le conseil a examiné les recommandations découlant de l'examen de la structure de gouvernance de l'Ordre et apporté un certain nombre de changements afin de simplifier la gouvernance et se concentrer sur la protection du public, parmi lesquels :

- La dissolution de deux comités à la fin de l'année afin de simplifier la structure de gouvernance de l'Ordre;
- La modification des conditions d'éligibilité pour se présenter au conseil en vue de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que les candidats comprennent leurs rôles et responsabilités. Ces changements seront mis en œuvre lors de l'élection de 2022.

Protéger le public, renforcer la profession

En 2020-2021, l'Ordre a accueilli favorablement et mis en œuvre ces changements qui, en définitive, renforcent la profession et appuient notre mandat principal de protection de l'intérêt public.

Modifications apportées au Règlement sur la faute professionnelle

En octobre 2020, l'Ordre a accueilli favorablement les modifications apportées au règlement, qui précisent que les remarques ou comportements qui exposent une personne ou une catégorie de personnes à la haine en s'appuyant sur un motif de discrimination illicite en vertu de la partie I du Code des droits de la personne constituent une faute professionnelle.

Renforcer notre capacité à protéger les enfants

D'autres changements opportuns sont survenus, notamment à la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, afin de renforcer notre capacité à protéger les enfants contre les mauvais traitements d'ordre sexuel. Les changements apportés à la Loi comprennent l'obligation pour l'Ordre de créer et d'administrer un programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Ces changements reconnaissent que les EPEI sont des leaders dignes de confiance et bien informés, qui entretiennent des relations qui les placent dans une position unique pour contribuer à la prévention des mauvais traitements envers les enfants. Bien que de nombreux éléments de ce programme sont déjà en place, un nouveau volet éducatif est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre en 2022.

Engagement envers l'antiracisme

En novembre 2020, l'Ordre s'est engagé publiquement à intégrer l'antiracisme dans tous les aspects de son travail.

Notre *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme* est conforme à nos valeurs. Elle reconnaît qu'un changement est nécessaire pour éliminer les inégalités raciales existantes et que l'éducation joue un rôle essentiel dans la conduite de ce changement.



Déclaration d'engagement envers l'antiracisme

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) reconnaît les préjudices historiques et continus causés par le racisme, tant systémique que manifeste, à l'encontre des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur au Canada et partout dans le monde. Nous sommes convaincus que tous les individus et tous les groupes raciaux méritent l'équité dans tous les domaines, y compris social, économique et politique. Le changement est nécessaire pour éliminer les inégalités raciales existantes, et l'éducation joue un rôle essentiel dans la conduite de ce changement.

Nous nous engageons à intégrer la lutte contre le racisme à toutes nos activités. Nous reconnaissons que cet effort continu est nécessaire pour nous acquitter de notre responsabilité, qui consiste à réglementer une profession diversifiée dans l'intérêt de tous les enfants et de toutes les familles de l'Ontario.

Cela est conforme à nos valeurs fondamentales à savoir :

- l'**intégrité** : forte adhésion à des principes moraux et éthiques; prendre les bonnes décisions;
- l'**équité** : des processus qui garantissent à tous l'égalité, et des décisions qui répondent à des critères préétablis et défendables;
- l'**inclusion** : créer un sentiment d'appartenance à un milieu, dans lequel la diversité et les différences sont accueillies et valorisées;
- le **respect** : nous reconnaissons la dignité et la valeur de notre travail, de nos membres et du public que nous servons.

Voici comment l'Ordre peut accomplir ce travail :

En tant qu'organisation

- En s'engageant dans des conversations franches, critiques et courageuses;
- En encourageant et en soutenant l'apprentissage et le développement du personnel et des membres du conseil;
- En augmentant la diversité au sein du personnel, de la direction et du conseil;
- En veillant à ce que nos politiques, nos pratiques et notre culture organisationnelle favorisent l'équité, la diversité et l'inclusion.

En tant qu'organisme d'autoréglementation de la profession

- En repérant et en éliminant les obstacles à l'accès à la profession, qui touchent de manière disproportionnée certains groupes tels que les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur;
- En continuant de promouvoir une pédagogie antiraciste réfléchie et adaptée à la culture;
- En rendant la sensibilisation à l'antiracisme et la formation de tous les membres obligatoire;
- En élaborant et en publiant des ressources pour les membres afin de soutenir l'apprentissage des enfants en matière de racisme, de privilège et de justice sociale;
- En sollicitant et en relayant les voix diverses exprimées au sein de la profession;
- En examinant les processus et pratiques réglementaires en vue d'identifier les préjugés et de lutter contre le racisme systémique.

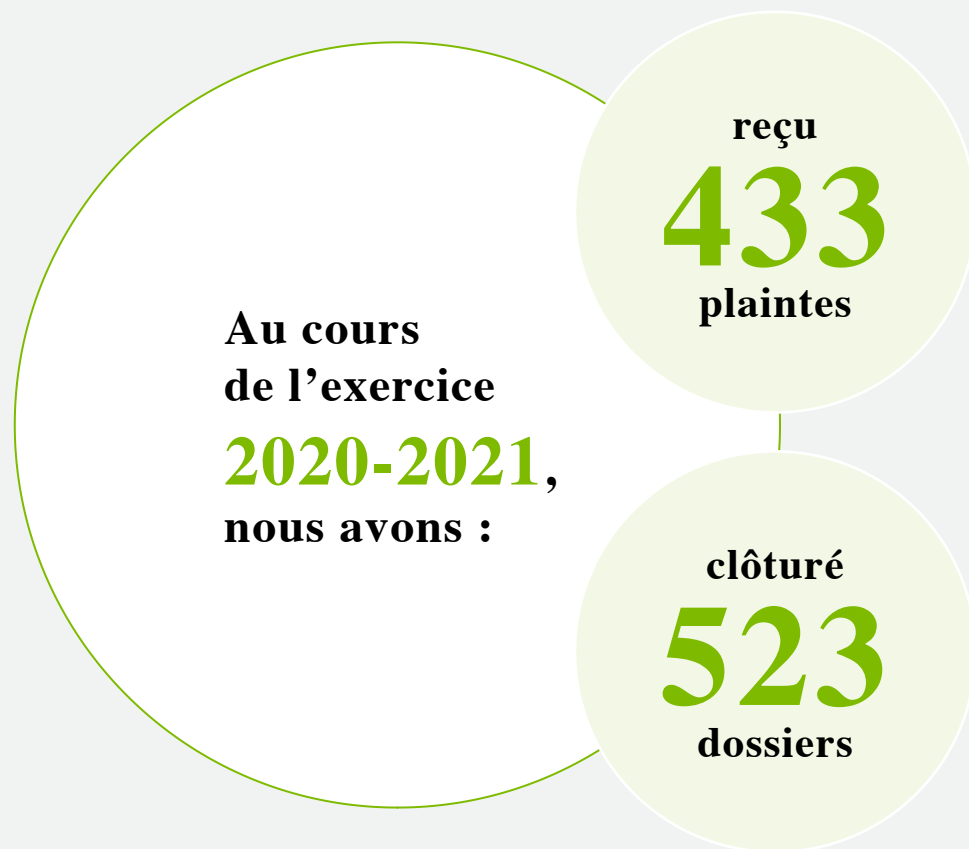
En tant que partie prenante du secteur de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants

- En établissant et en entretenant des relations de confiance avec les personnes, les groupes et les organismes représentant les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants afin de renforcer l'engagement communautaire;
- En utilisant notre influence pour faire entendre la voix des autres;
- En contribuant, en toute transparence, à cerner et à comprendre les défis et les tendances du secteur en matière de race et d'accessibilité;
- En collaborant avec les parties prenantes, en apportant des solutions et en préconisant des changements pour lutter contre le racisme systémique dans le secteur.

Protection du public

Notre mandat consiste à servir et protéger le public. Dans ce cadre, nous remédions aux préoccupations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité formulées à l'encontre des membres de l'Ordre, et ce, par le biais de notre processus de plainte et de discipline.

Vous voulez savoir si un membre est en règle auprès de l'Ordre? Visiter le [tableau public des membres](#).



Préoccupations les plus couramment soulevées

37%

Gestion inappropriée du comportement

– se produit généralement lorsque les EPEI confrontés à des comportements difficiles omettent de recourir à des stratégies favorisant les interactions positives avec les enfants et, au lieu de cela, réorientent le comportement de l'enfant par la force.

4%

Autre – variété d'actions ou de comportements qui n'entrent pas dans les autres catégories, tels que le non-respect des ratios, le non-respect de la tenue de registres, la mauvaise gestion des finances ou la fraude et le non-respect des normes professionnelles.

31%

Manque de professionnalisme – les préoccupations les plus courantes concernent le non-respect de la confidentialité ou le défaut de signalement d'incidents, l'exercice de la profession malgré une suspension ou les interactions inappropriées avec des enfants, des parents ou des collègues.

3%

Violation du protocole COVID-19 – nouvelle catégorie résultant de la pandémie, qui implique des violations intentionnelles ou récurrentes des protocoles ou politiques de santé et sécurité en place pour aider à prévenir la propagation du COVID-19 dans le milieu d'exercice.

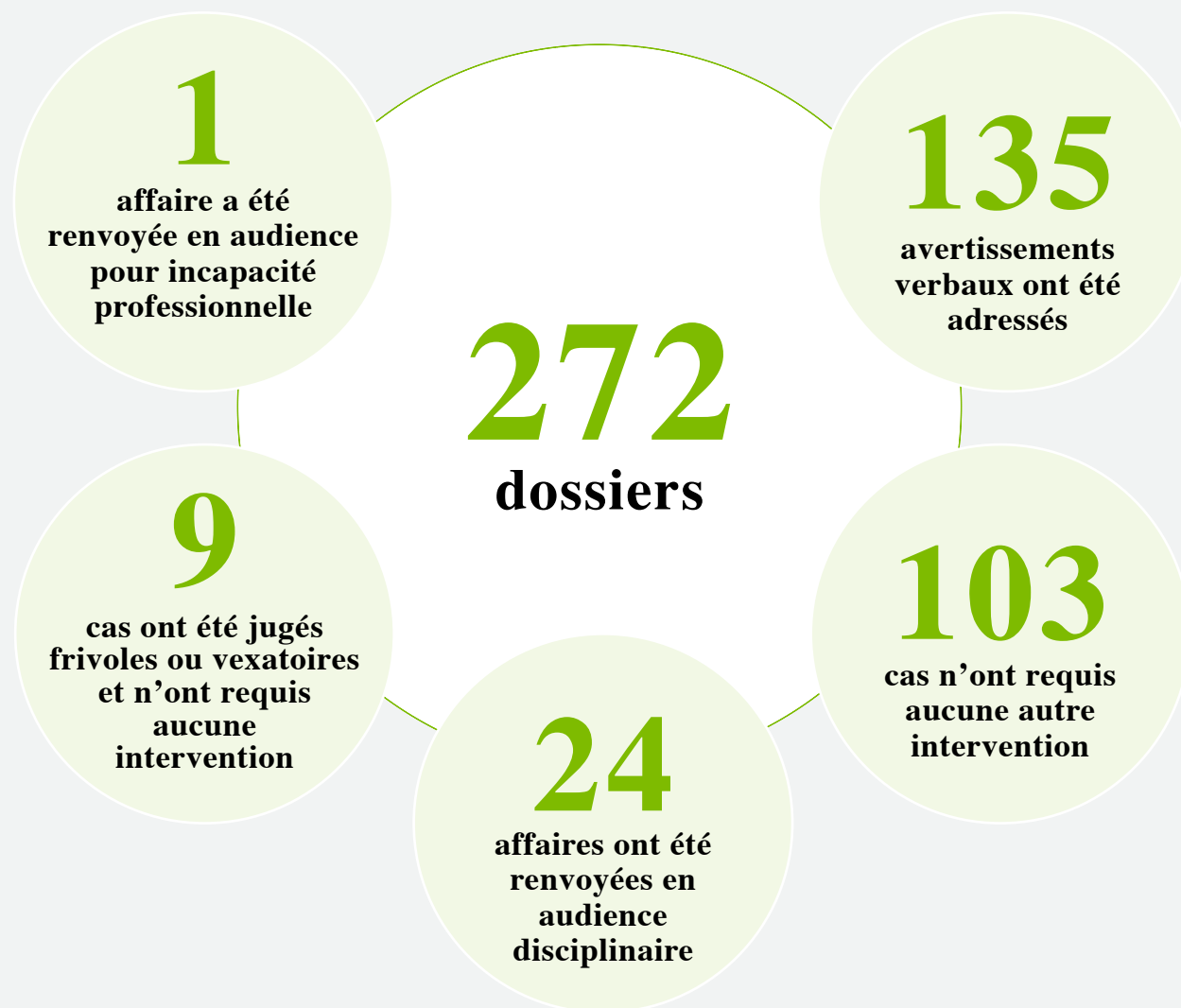
23%

Surveillance inappropriée – le plus souvent liée aux transitions d'un espace ou d'une activité à l'autre, lorsqu'il y a soit une rupture de la communication entre collègues, soit un manque de communication qui fait que les enfants sont laissés sans surveillance.

2%

Préoccupations d'incapacité – cas où les EPEI peuvent souffrir d'une maladie physique ou mentale, y compris de problèmes de dépendance, qui affectent leur capacité à exercer en toute sécurité.

Le comité des plaintes a clôturé

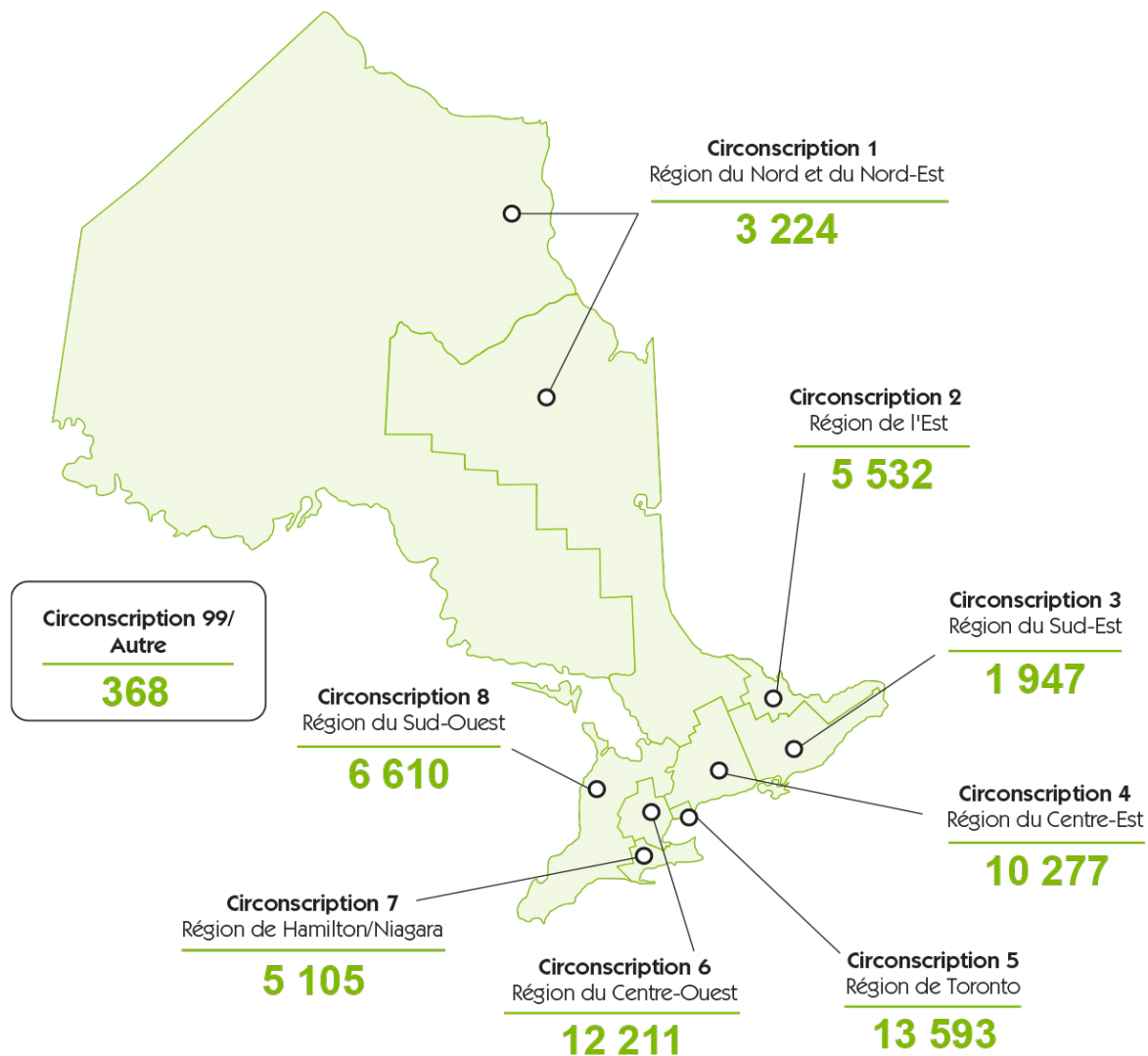


Aperçu de l'adhésion

EPEI de l'Ontario

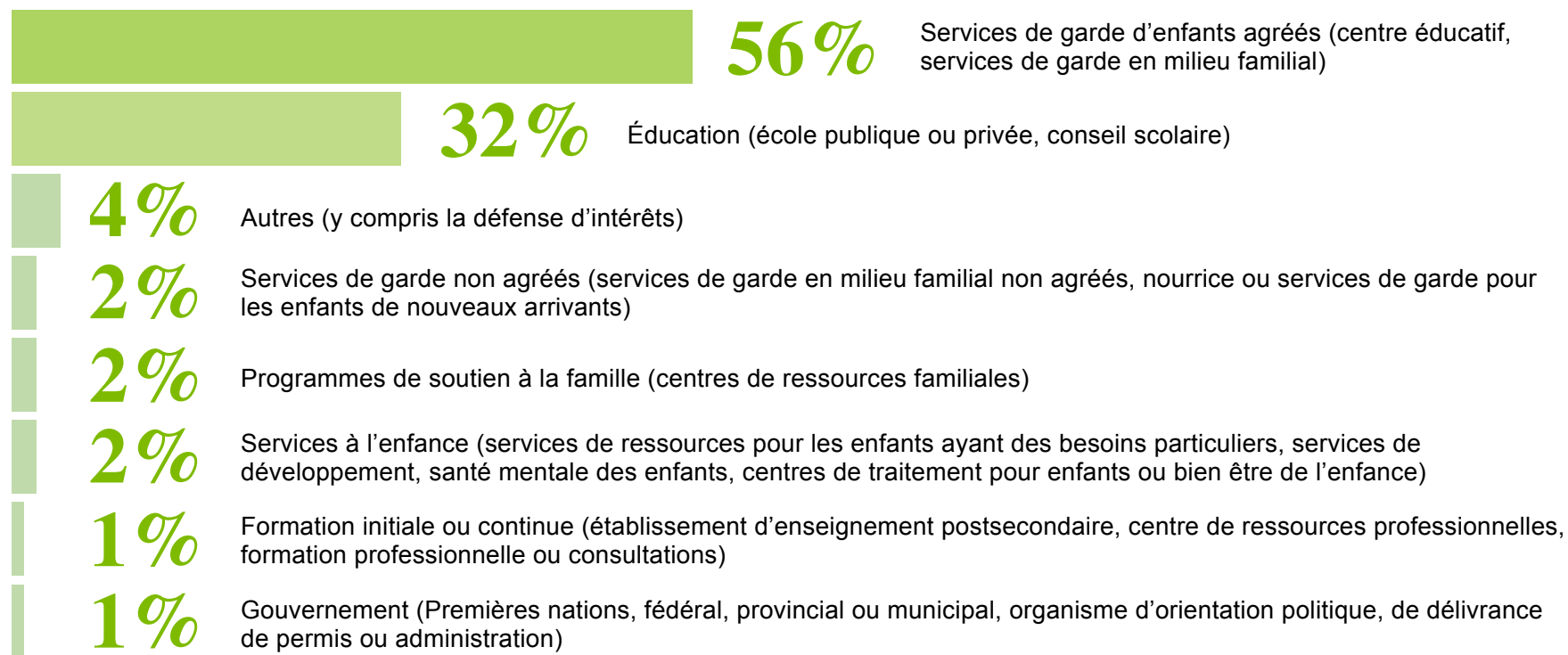
À la fin de l'année 2020-2021, la profession comptait officiellement 58 867 membres.

Au cours de l'année, 4 827 demandes d'inscription ont été reçues, et 4 335 nouveaux certificats ont été délivrés.

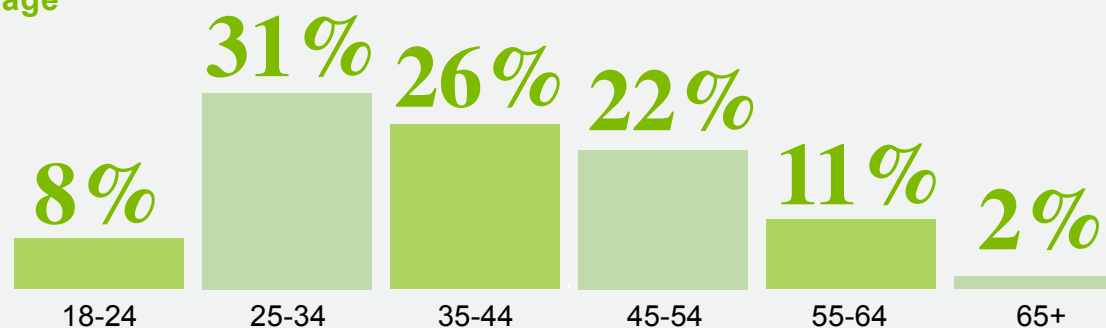


Donnés sur l'adhésion

Renseignements sur l'emploi



Membres selon l'âge



Une année pas comme les autres

Cette année a été difficile en raison de la pandémie de COVID-19 – une année comme aucune autre auparavant. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits ont dû s'adapter, s'ajuster et travailler au sein de milieux qui évoluent rapidement. Il y avait beaucoup d'incertitude, surtout au début de la pandémie, c'est pourquoi nous aimerions remercier la profession.

Merci pour votre dévouement et votre engagement envers les familles et les enfants que vous soutenez. Merci pour votre professionnalisme et votre résilience en ces temps incertains. Merci pour tout ce que vous avez fait pour assurer la sécurité des enfants, des familles, de vos collègues et la vôtre.



Nous dédions cette page à la mémoire des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance professionnels et résilients qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19.

*Une vie qui en touche
d'autres dure à tout jamais.*

– Inconnu (traduction libre)



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : info@ordre-epe.ca
Site Web : ordre-epe.ca



Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / communications@college-ece.ca.

© 2021 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Annexe

États financiers de 2020-2021

**ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS
DE LA PETITE ENFANCE**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date de notre rapport d'audit. Si, sur la base des travaux que nous effectuerons à la lumière de ces autres informations, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative à l'égard de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
Le 4 novembre 2021

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État de la situation financière

30 juin	2021 \$	2020 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 880 976	1 358 365
Partie à court terme des placements (note 4)	9 116 156	8 435 477
Aide gouvernementale à recevoir (note 10)	35 207	-
Charges payées d'avance	197 370	161 835
	11 229 709	9 955 677
Placements (note 4)	500 863	-
Immobilisations (note 5)	344 038	420 695
	844 901	420 695
	12 074 610	10 376 372
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 7)	881 578	764 149
Produits reçus d'avance	5 091 271	4 818 191
	5 972 849	5 582 340
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	344 038	420 695
Grevé d'affectations d'origine interne		
Réglementation professionnelle (note 8)	750 000	750 000
Conception de systèmes de TI et de programmes (note 9)	700 000	-
Non affecté	4 307 723	3 623 337
	6 101 761	4 794 032
	12 074 610	10 376 372

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Présidente du conseil

 RECE

Vice-présidente

 RECE

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État des résultats

Exercice clos le 30 juin	2021 \$	2020 \$
Produits		
Cotisations annuelles, droits d'inscription et frais de dossier	9 582 678	9 538 178
Revenus de placement	49 994	154 255
Autres	1 911	16 641
	9 634 583	9 709 074
Charges		
Frais de personnel	5 725 278	6 014 832
Réglementation professionnelle	512 868	497 055
Frais de fonctionnement	396 735	493 015
Loyer	767 118	790 746
Technologie de l'information	780 860	707 557
Conseil et comités	71 533	131 788
Honoraires professionnels	30 865	66 943
Communications et relations avec les parties prenantes	15 951	61 173
Services-conseils	16 777	231 206
Amortissement	115 532	127 153
	8 433 517	9 121 468
Excédent des produits sur les charges avant le prochain exercice	1 201 066	587 606
Aide gouvernementale (note 10)	106 663	25 000
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1 307 729	612 606

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de conception de systèmes de TI et de programmes \$	Non affecté \$	Total 2021 \$
Solde au début de l'exercice	420 695	750 000	-	3 623 337	4 794 032
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	-	1 307 729	1 307 729
Acquisition d'immobilisations	38 875	-	-	(38 875)	-
Amortissement des immobilisations	(115 532)	-	-	115 532	-
Transfert entre fonds (note 9)	-	-	700 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	344 038	750 000	700 000	5 007 723	6 101 761

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Non affecté \$	Total 2020 \$
Solde au début de l'exercice	464 610	750 000	2 966 816	4 181 426
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	612 606	612 606
Acquisition d'immobilisations	83 238	-	(83 238)	-
Amortissement des immobilisations	(127 153)	-	127 153	-
Solde à la fin de l'exercice	420 695	750 000	3 623 337	4 794 032

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2021 \$	2020 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1 307 729	612 606
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement	115 532	127 153
Intérêts capitalisés sur les placements	(20 520)	(19 194)
Encaissement d'intérêts capitalisés sur les placements de l'exercice précédent	19 194	-
	<u>1 421 935</u>	<u>720 565</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation de l'aide gouvernementale à recevoir	(35 207)	-
Augmentation des charges payées d'avance	(35 535)	(21 191)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	117 429	(399 877)
Augmentation des produits reçus d'avance	273 080	99 523
	<u>1 741 702</u>	<u>399 020</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(9 596 499)	(8 416 283)
Produit de l'aliénation de placements	8 416 283	-
Acquisition d'immobilisations	(38 875)	(83 238)
	<u>(1 219 091)</u>	<u>(8 499 521)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	522 611	(8 100 501)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 358 365</u>	<u>9 458 866</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 880 976</u>	<u>1 358 365</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

30 juin 2021

Nature et description de l'organisation

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (« l'Ordre ») a été constitué en personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la « Loi »).

En tant qu'organisme de réglementation et de corps dirigeant de la profession d'éducateur de la petite enfance en Ontario, l'Ordre a pour principale fonction l'application de la Loi dans l'intérêt public.

L'Ordre est une organisation à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, en conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Comptabilisation des produits

L'année d'inscription de chaque membre est établie en fonction de sa date d'inscription initiale. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations annuelles reçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

Droits d'inscription et frais de dossier

Les droits d'inscription et les frais de dossier sont comptabilisés en produits à l'achèvement de l'évaluation des demandes. Les droits d'inscription et les frais de dossier reçus avant l'achèvement de l'évaluation des demandes sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les intérêts sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements et sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ainsi que des dépôts à terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, qui ne sont pas assujéti à un risque important de variations de la valeur et dont la date d'échéance est de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

(c) Placements

Les placements sont constitués des dépôts à terme dont la date d'échéance est supérieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice sont classés comme des placements à court terme.

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsque les critères définis pour la comptabilisation à titre d'immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés, à l'exception des charges relatives aux immobilisations incorporelles d'origine interne pendant la phase de développement, qui deviennent des charges lorsqu'elles sont encourues. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour l'utilisation à laquelle il est destiné.

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ou 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Ordre mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument financier.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les dettes et charges à payer.

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite) Dépréciation

À la fin de chaque exercice, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation les données observables qui sont portées à l'attention de l'Ordre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement au contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, l'Ordre détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Ordre identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, il réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La dépréciation de l'actif financier est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée dans l'état des résultats lorsque les dépenses connexes sont engagées ou lorsqu'il y a une assurance raisonnable que l'Ordre a respecté ou respectera toutes les conditions de l'aide, et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision périodique. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

L'Ordre est exposé à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants:

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Ordre est exposé à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Ordre puisse subir une perte financière.

L'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit est la suivante:

	2021 \$	2020 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 880 976	1 358 365
Placements	9 617 019	8 435 477
	<u>11 497 995</u>	<u>9 793 842</u>

L'Ordre réduit son risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne de l'annexe 1.

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

2. **Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La position de trésorerie de l'Ordre est suivie par la direction qui veille à ce que l'Ordre dispose des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses dettes lorsqu'elles viennent à échéance, en recourant au besoin à une facilité de crédit d'exploitation sur demande dont la description figure à la note 6.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des taux de change.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à l'instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021 \$	2020 \$
Trésorerie	1 127 646	588 749
Dépôts à terme	753 330	769 616
	<u>1 880 976</u>	<u>1 358 365</u>

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs allant de 0,28 % à 0,31 % (de 0,51 % à 2,00 % pour l'exercice 2020) et viennent à échéance à diverses dates allant de juillet 2021 à août 2021 (de juillet 2020 à août 2020 pour l'exercice 2020).

4. Placements

	2021 \$	2020 \$
Dépôts à terme	9 617 019	8 435 477
Moins la partie à court terme	9 116 156	8 435 477
Long terme	<u>500 863</u>	<u>-</u>

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 0,31 % à 0,54 % (de 0,51 % à 2,00 % pour l'exercice 2020) et viennent à échéance à diverses dates allant de juillet 2021 à novembre 2022 (de juillet 2020 à juin 2021 pour l'exercice 2020).

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Montant net \$
Mobilier et agencements	430 816	363 385	67 431
Matériel informatique et logiciels	586 460	491 022	95 438
Améliorations locatives	1 130 812	949 643	181 169
	<u>2 148 088</u>	<u>1 804 050</u>	<u>344 038</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Montant net \$
Mobilier et agencements	430 816	346 555	84 261
Matériel informatique et logiciels	547 585	457 618	89 967
Améliorations locatives	1 130 812	884 345	246 467
	<u>2 109 213</u>	<u>1 688 518</u>	<u>420 695</u>

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

6. Facilité de crédit d'exploitation sur demande

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande renouvelable d'un montant maximum de 1 000 000 \$. La facilité porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % et est garantie par un contrat de garantie générale et par la cession d'une police d'assurance incendie et d'une police d'assurance commerciale.

La facilité n'a pas été utilisée au 30 juin 2021 ou au 30 juin 2020.

7. Dettes et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	575 605	449 366
Charges à payer liées à la réglementation professionnelle	305 973	305 228
Sommes à remettre à l'État	-	9 555
	<u>881 578</u>	<u>764 149</u>

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle

L'Ordre s'efforce de prévoir les coûts liés aux questions de réglementation professionnelle en se fondant sur l'expérience passée et sur les dossiers en cours. Cependant, dans le cas où l'Ordre engagerait des coûts supérieurs aux sommes considérées comme normales pour ces questions, le conseil de l'Ordre dispose d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour couvrir les dépenses liées à ces questions.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la conception de systèmes de TI et de programmes

Le conseil de l'Ordre a grevé l'actif net d'affectations d'origine interne en vue de la conception de systèmes de TI et de programmes supplémentaires qui appuient l'intérêt public.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

10. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu une aide gouvernementale à hauteur de 89 455 \$ dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de 17 208 \$ dans le cadre de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. L'aide gouvernementale totale de 106 663 \$ est incluse dans l'état des résultats, dont 35 207 \$ sont inclus au poste Aide gouvernementale à recevoir du 30 juin 2021.

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a reçu une aide gouvernementale à hauteur de 25 000 \$ dans le cadre de la Subvention salariale temporaire.

L'aide gouvernementale n'est assujettie à aucune modalité spécifique future, mais l'Agence du revenu du Canada pourrait exiger des renseignements supplémentaires au cours d'une période future afin de vérifier l'admissibilité et la conformité de l'Ordre aux modalités des programmes.

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2021

11. Engagement

L'Ordre s'est engagé à louer ses bureaux jusqu'en février 2024. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	<u>\$</u>
2022	805 225
2023	805 225
2024	<u>536 817</u>
	<u><u>2 147 267</u></u>

12. Conséquences de la COVID-19

La pandémie mondiale de la maladie à coronavirus appelée COVID-19 a mené le gouvernement fédéral canadien, de même que les gouvernements provinciaux et les administrations locales, à imposer des mesures telles que la restriction des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique, ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de la pandémie, il est difficile d'estimer quelles en seront les conséquences financières futures pour l'Ordre, le cas échéant.

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.